



Bienvenue dans la mise à jour 58 d'AGRINFO. Nous y présentons deux nouvelles consultations publiques de l'UE sur des initiatives visant à simplifier les règles en matière de sécurité alimentaire et à renforcer les règles relatives au bien-être animal. De plus, il est possible pour les parties prenantes intéressées de partager leurs commentaires sur une proposition de mise à jour de la liste, relative à la santé publique, des pays autorisés à exporter des produits animaux vers l'UE par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce.

Les législations récemment publiées comprennent de nouvelles teneurs maximales en arsenic inorganique dans le poisson et les fruits de mer, ainsi qu'une limite maximale de résidus pour le fluralaner dans les poissons. Nous reprenons également le dernier aperçu de l'UE relatif aux importations alimentaires non conformes.

Enfin, inscrivez-vous dès maintenant à nos webinaires à venir du mois d'octobre sur la manière dont les entreprises et les autorités compétentes peuvent utiliser le système TRACES de l'UE pour les certificats vétérinaires et phytosanitaires.

## NOUVEAUTÉS

### Événements



#### Série de webinaires TRACES

Découvrez comment vous inscrire et utiliser TRACES pour les secteurs vétérinaire et phytosanitaire – inscrivez-vous à nos webinaires du **mois d'octobre**.

[Lire](#)

### Nouvelles réglementations ou politiques en cours d'élaboration



#### Sécurité sanitaire alimentaire et des aliments pour animaux

L'UE propose des règles simplifiées en matière de sécurité sanitaire alimentaire et des aliments pour animaux afin de réduire les coûts et les charges pour les opérateurs et les autorités. Commentaires à envoyer à l'UE avant **le 14 octobre**

[Lire](#)



#### Bien-être animal

L'UE va revoir les règles relatives au bien-être animal dans les élevages, y compris pour les produits importés – consultation publique. Commentaires à envoyer à l'UE avant **le 12 décembre**.

[Lire](#)



### Politique Commune de la Pêche

Stratégie extérieure de la politique commune de la pêche de l'UE : révision

[Lire](#)



### Indications géographiques

Registre de l'UE des AOP et IGP pour les produits non européens de 2025 :

- [Demandes](#)
- [Enregistrements](#)

## Modifications notifiées à l'Organisation mondiale du commerce

Envoyez vos commentaires via votre [autorité nationale de notification SPS/OTC](#) dans le délai de 60 jours



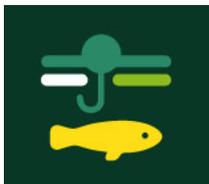
### Contrôles de la sécurité sanitaire

L'UE va mettre à jour la liste des pays autorisés à exporter des produits animaux vers l'UE au regard de la santé publique – impact sur **l'Albanie, le Kirghizistan, la Macédoine du Nord, l'Ouganda et l'Ukraine**.

Commentaires à envoyer à l'OMC avant **le 16 novembre**

[Lire](#)

## Entrée en vigueur des nouvelles réglementations et dates d'application



### Contaminants

L'UE adopte des teneurs maximales en arsenic inorganique dans le poisson et les fruits de mer. Applicable à partir du **7 octobre 2025**

[Lire](#)



### Résidus vétérinaires

L'UE fixe une limite maximale pour le fluralaner dans les poissons à nageoires. Applicable à partir du **15 octobre 2025**.

[Lire](#)



### Tarifs et quotas

L'UE maintient la suspension des tarifs préférentiels SPG pour les produits animaux et les graisses/huiles provenant **d'Indonésie**

[Lire](#)



### Santé animale

IAHP : l'UE autorise la réautorisation progressive des importations de volaille, de produits germinaux de volaille et de viande fraîche de volaille et de gibier à plumes en provenance **du Brésil**

[Lire](#)

## Rapports sur les cas de non-conformité



### Contrôles officiels

Dernier aperçu de l'UE sur les denrées alimentaires jugées non conformes à la législation européenne

[Lire](#)

AGRINFO fournit un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, des réglementations et des normes de l'UE ayant un impact potentiel sur les chaînes de valeurs agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Vous trouverez ci-dessous des liens vers notre site web à l'adresse [agrinfo.eu/fr](http://agrinfo.eu/fr), où nous présentons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des recommandations de mesures à prendre par les entreprises ou les autorités pour se conformer aux nouvelles règles. Si vous avez besoin de plus d'informations, les acteurs de la chaîne agro-alimentaire, bénéficiaires du programme, peuvent nous contacter via le service [Posez une question](#) à AGRINFO (disponible pour les abonnés travaillant pour les autorités publiques, les associations sectorielles ou les organisations d'agriculteurs dans les [pays cibles](#) d'AGRINFO).



*Le programme AGRINFO est mis en œuvre par le COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.*

*AGRINFO vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit des résumés clairs aux partenaires commerciaux des pays à revenu faible et intermédiaire sur le "quoi, pourquoi et quand" des changements récents et à venir, ainsi que sur les actions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.*

**> [S'abonner aux mises à jour d'AGRINFO](#) <**